



VERANDA SUR TOIT TERRASSE PARTIES COMMUNES

Par **ivanohe**, le **20/02/2016** à **14:53**

-----rnPar ivanohernbonjourrnEn préambule merci pour votre réponse
Je suis syndicat en province d'une petite copropriété de 6 lots.
Courant 2007 les copropriétaires du lot édifié en R+2, dont le logement bénéficie du droit d'usage de notre toiture terrasse, ont remplacé une ancienne véranda existante par une nouvelle véranda sur dalle d'apparence et de conception différente sans consultation ni accord préalable de la copropriété, et sans déclaration de travaux en mairie.
L'ancienne véranda avait bénéficié d'une ancienne autorisation de copropriétaires lors d'une AG le 09/08/86
Les copropriétaires actuelles, lors de notre dernière AG 2015 souhaitent faire disparaître à l'unanimité cette nouvelle véranda qui pose problèmes tant au niveau de l'esthétique de l'immeuble qu'au niveau des problèmes d'étanchéité.
Il est impossible à réaliser faute d'accès inaccessibles sur les parties concernées. Le logement du copropriétaire du dessous subit de sérieuses infiltrations sur son plafond.
Il faut noter que les intéressés, afin d'augmenter leur superficie habitable, avait sollicité lors d'une AGO le 08/04/2000 une autorisation d'extension de leur appartement d'une surface de 25m² qui leur avait été refusé lors de cette même AGO.
Je reste, sensible à votre réflexion
Bonne nuit à vous